

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1445 Subventions (306.364 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération 2012 DAC 268 des 9 et 10 juillet 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer dix conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.353 euros est attribuée à la SARL Société Nouvelle Artistic Voltaire, 45 bis boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement du système de refroidissement du Théâtre Artistic Athévains.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 22.893 euros est attribuée à la SAS Les Bouffes Parisiens, 4 rue Monsigny 75002 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement du système de détection incendie et de mise en conformité de l'armoire électrique au Bouffes Parisiens.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.857 euros est attribuée à la SA Société Théâtre Edouard VII, 10 place Edouard VII, 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de mise en conformité de l'armoire électrique du Théâtre Edouard VII.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 8.471 euros est attribuée à la SA Théâtre Michel, 38-40 rue des Mathurins 75008 Paris, afin de participer au financement des travaux de reprise du parquet sous les sièges du balcon, de restauration du hall d'entrée sur rue, de réparation des portes de secours, de dépose et reconstruction du local technique et d'évacuation des fumées en zone verrière, du Théâtre Michel.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 13.662 euros est attribuée à la SA Société des Music Halls Parisiens, 25, rue de Mogador, 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de remplacement de l'ensemble du câblage des moteurs de désenfumage du Théâtre Mogador.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 17.253 euros est attribuée à la SARL Société Nouvelle du Théâtre de l'œuvre, 55, rue de Clichy 3 cité des Monthiers, 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de rénovation des fauteuils, de mise en amovibilité de 14 fauteuils d'orchestre et de mise en conformité de 5 équipes contrebalancées et de rénovation des toilettes du public du Théâtre de l'Oeuvre.

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 30.250 euros est attribuée à la SARL Grand Cinéma du Palais des Glaces, 37 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris, afin de participer au financement des travaux de rideaux métalliques, de changement d'éclairage de la façade / électricité, de Staff, de changement de porte, de peinture de la cage d'escalier/hall d'entrée et de maçonnerie complémentaire du Palais des Glaces.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 153.468 euros est attribuée à la SA La Française de Théâtre, 20 boulevard Saint Martin, 75010 Paris, afin de participer au financement des travaux de ravalement de la façade rue René Boulanger, réfection des zingeries, charpente et maçonnerie pour balcons du Théâtre de la Renaissance.

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 23.281 euros est attribuée à la SA Société des Spectacles d'Edgar, 6 rue de la Gaîté, 75014 Paris, afin de participer au financement des travaux de remise en conformité des bureaux du Théâtre Rive Gauche.

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 22.876 euros est attribuée à la SA Société Nouvelle du Théâtre des Variétés, 7 boulevard Montmartre, 75002 Paris, afin de participer au financement des travaux de mise en conformité et sécurité électrique du Théâtre des Variétés.

Article 11 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 10 conventions ci-jointes relatives à l'attribution de subventions d'équipement.

Article 12 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 306.364 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 20422, rubrique 33, ligne VE40003 : Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 14 V00458 DAC.